



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil Communautaire

Mardi 22 janvier 2019

Étaient présents :

- Ecommoy : GOUHIER Sébastien, BOULAY Patrick, VASSEUR Jocelyne, SCHIANO Fabienne,
 - Laigné en Belin : DUPONT Nathalie, FOURNIER Colette
 - Marigné-Lailé : CHABAGNO Anne Gaëlle, CLEMENCE Jean-François,
 - Moncé en Belin : PEAN Didier, BEATRIX Marie-Laure, LAGACHE Claudy
 - St Biez en belin : BIZERAY Jean-Claude
 - St Gervais en belin : PLU Mathilde, BOULAY Jean Marie,
 - St Ouen en Belin : PANNIER Olivier, FEVRIER Florence
 - Teloché : LAMBERT Gérard, BOISSEAU Paul, SEBILLET Marie Noëlle
- Conseillers communautaires.

Étaient excusés :

- Ecommoy : LANDELLE Laëtitia, GERAULT Stéphane, RICHARD Valérie
 - Laigné en Belin : LANGLOIS Bruno donne pouvoir à DUPONT Nathalie,
 - Moncé en Belin : NAUDON Miguel donne pouvoir à PEAN Didier, BOYER Irène
 - St Biez en Belin : PORTEBOEUF Cécilia,
 - St Gervais en Belin : LECOMTE Bruno donne pouvoir à PLU Mathilde,
 - Teloché : PROU Stéphanie,
- Conseillers communautaires.

Également présent :

PINEAU Olivier (Directeur général des services de la CdC),

Mme FOURNIER Colette est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme DUPONT reprend le compte-rendu du 26 décembre qui est approuvé à l'unanimité.

Elle présente ensuite l'ordre du jour.

1°/ Dépenses avant vote du budget général 2019 (eaux pluviales)

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin de prévoir des dépenses relatives aux travaux d'eau pluviale avant vote du budget général 2019, à savoir :

- 8/11 217538 (travaux eaux pluviales) : 20 000 €
- 8/11 2315 (travaux en cours eaux pluviales) : 10 000 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité ces dépenses d'investissement avant vote du budget général 2019.

2°/ Vote du budget annexe 2019 assainissement en régie

La Présidente propose au Conseil d'adopter le budget annexe 2019 assainissement en régie.

Pour rappel, une délibération a été prise le 26 décembre prévoyant une clôture de ce budget au 31 mars 2019 ; toutes les communes ayant été intégrées dans le contrat de DSP à partir de 2019.

Ce budget ne sera donc opérationnel qu'au 1er trimestre 2019 et ne peut donc être voté avec les autres en avril.

En avril, nous pourrons clôturer le budget et acter son transfert au budget annexe « Assainissement en DSP ».

Elle expose le tableau qui retrace en fonctionnement puis en investissement, par article et chapitre, le budget prévu en 2018, réalisé en 2018 et le budget proposé pour le 1er trimestre 2019.

Elle propose de l'arrêter comme suit :

- Fonctionnement : 44 600 €
- Investissement : 20 568 €

Le vote est proposé par chapitre.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2019 du budget annexe « assainissement en régie » arrêté comme suit :
 - Fonctionnement : 44 600 €
 - Investissement : 20 568 €
- de voter ce budget par chapitre.

3°/ Convention de prestation avec Véolia (assainissement en régie)

Annulé car dans les délégations de la Présidente

4°/ Modification du tableau des effectifs

La Présidente propose au Conseil de modifier le tableau des effectifs afin de :

- supprimer un poste d'enseignant artistique à 20h discipline piano/accompagnement (sous réserve de l'avis du Comité technique) et de créer un poste à 16h discipline piano et un poste à 4h discipline accompagnement .
- créer un poste d'adjoint administratif à 35h dans l'attente que l'agent ait son concours de catégorie B (poste de rédacteur actuellement ouvert)

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs tel que présenté.

5°/ Tarif famille d'accueil pour la Petite Enfance

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin de fixer le tarif des enfants placés en familles d'accueil fréquentant les multi-accueils. Le tarif proposé est de 1,64 € de l'heure contre 1.56 € l'année passée (modalités de calcul imposées par la CAF).

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le tarif 2019 de 1,64 € de l'heure pour les familles d'accueil fréquentant les multi-accueils. Ce tarif rentre en vigueur au 1er janvier 2019.

6°/ Désignation de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants à Sarthe Numérique

Suite à la délibération du 26/12 portant adhésion au syndicat départemental Sarthe numérique, la Présidente propose au Conseil de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Suite à discussion en Bureau, elle propose les noms suivants :

- Titulaires : Mme Chabagno, M. Lambert et M. Péan
- Suppléants : Mme Dupont, M. Gouhier et M. Pannier.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil désigne à l'unanimité les membres suivants :

- Titulaires : Mme Chabagno, M. Lambert et M. Péan
- Suppléants : Mme Dupont, M. Boulay Jean Marie et M. Pannier.

7°/ Labellisation zéro phyto

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à signer la charte d'entretien des espaces publics en Pays de la Loire.

Elle fait lecture du projet de charte et indique qu'une fois signée, les communes qui le souhaitent pourront signer à leur tour leur propre charte.

M. GOUHIER précise que cette signature n'engage pas que la collectivité, il faut également inciter les usagers.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la signature de la charte « labellisation zéro phyto ».

8°/ Décision prises par délégation

Décisions de la Présidente

Urbanisme : la Présidente n'a pas délégué le Droit de Prémption Urbain, ni préempté.

Liste des DIA reçues :

30/11/18	Laigné en Belin	2018	53 Rue Harry Roquet
10/12/18	Laigné en Belin	2018	1 Rue de Madrelle
18/12/18	St ouen en belin	2018	La Houssaie
26/12/18	TELOCHE	2018	Les mortrays
28/12/18	Laigné en Belin	2018	21 VC Le Clos de l'avenue

Comptabilité : la liste des engagements est jointe à la convocation.

- Par décision en date du 12 décembre, la Présidente a décidé de signer une convention de gestion de service « assainissement » avec la commune de St Biez.
- Par décision en date du 27 décembre, la Présidente a décidé de signer une convention de gestion de service « assainissement » avec la commune de St Ouen.
- Par décision en date du 3 janvier, la Présidente a décidé de signer une convention d'utilisation d'un équipement sportif avec la commune de Teloché.
- Par décision en date du 3 décembre, la Présidente a décidé de signer une convention d'utilisation du Val Rhonne avec la commune de Moncé.
- Par décision en date du 16 octobre, la Présidente a décidé de signer une convention de partenariat avec le lycée les Horizons (interventions du service jeunesse).
- Par décision en date du 17 décembre, la Présidente a décidé de signer une convention de mise à disposition de service avec la commune de Marigné-Laillé sur l'entretien des espaces verts-EP.
- Par décision en date du 11 janvier, la Présidente a décidé de signer une convention de gestion de service « assainissement » avec la commune de Marigné-Laillé.
- Par décision en date du 10 décembre, la Présidente a décidé d'accepter la somme de 1208,72 € de la SMACL.
- Par décision en date du 11 décembre, la Présidente a décidé de renoncer aux pénalités de retard pour la livraison des sacs poubelles.

- Par décision en date du 11 décembre, la Présidente a décidé d'effectuer sur le budget général 2018 un virement de 12 000 € du chapitre 022- dépenses imprévues au 012 64118- autres indemnités.
- Par décision en date du 13 décembre, la Présidente a décidé d'accepter la somme de 1120,92 € du SIVOM pour le remboursement des frais de téléphonie.
- Par décision en date du 13 décembre, la Présidente a décidé de rembourser la moitié du jury d'examen organisé par Sablé, soit 1608,44 €.

Aucune remarque n'est formulée.

9°/ Questions d'actualité

Mme DUPONT fait par des différents réunions publiques PLUI.